CCTP (CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES)

ACHETEURS
GROUPEMENT DE COMMANDES CONSTITUÉ ENTRE

FranceAgriMer (coordonnateur du groupement)
(Établissement national des produits de l'agriculture et de la mer)

Adresse du siège : 12 rue Henri Rol-Tanguy – Montreuil (93)
Adresse postale : TSA 20002 - 93555 Montreuil Cedex,

Et

VALHOR
Association Française pour la valorisation des produits et des métiers de l'horticulture, de la fleuristerie et du paysage
Adresse du siège :1 Villa Cœur de Vey– 75014 Paris

Objet du marché :

Fourniture de données sur les achats de végétaux d'ornement et de potager en France ainsi que les prestations d'entretien et d'aménagement (jardin, terrasse)

Établi conformément aux dispositions de l'ordonnance n°2018-1074 du 26 novembre 2018 et du décret n°2018-1075 du 3 décembre 2018 relatifs au code de la commande publique

Consultation selon procédure de l'appel d'offres ouvert en application des articles L.2124-1 à L.2124-2, R.2124-1 à R.2124-2-1° et R.2161-2 à R.2161-5 du code susvisé

Table des matières

Article 1 : Description de la prestation 3
Article 2 : Suivi de la consommation de végétaux d'ornement 3
Article 2.1 : Circuits suivis 3
Article 2.2 : Recueil des données et codification : 3
Article 2.3 : Mesures suivies 5
Article 2.4 : Répartition géographique : 7
Article 2.5 : Périodes suivies : 7
Article 3 : Délais de livraison : 7
Article 4 : Méthodologie : 8
Article 5 : Livrables 8
Article 6 : Suivi de la prestation 9
Article 6.1 : le Comité de Pilotage : 9
Article 6.2 : Mise à disposition des données 9
Article 7 : Lieux de prestation : 9
Article 8 : Condition d'exécution au niveau environnemental 10

Article 1 : Description de la prestation

Ce marché a pour objectif de suivre les achats de végétaux d'ornement et de potager en France ainsi que les prestations de paysage (jardin, terrasse).
Pour parvenir à cet objectif il est demandé par le groupement de commande une méthodologie de type « questionnaire », permettant de recueillir les données présentées ci-dessous de façon mensuelle et annuelle, selon les indications données à ci-dessous, sur un panel de consommateurs représentatif de la consommation nationale de végétaux par les ménages.
Le prestataire devra fournir des éléments quantitatifs mais également qualitatifs sur ces achats et prestations, en respectant à minima les exigences ci-dessous.

Article 2 : Suivi de la consommation de végétaux d'ornement

Article 2.1 : Circuits suivis

Le prestataire fournira les informations sur les lieux d'achats de végétaux *a minima* sur les circuits suivant :

- Grande Distribution (Hyper- et Supermarché, Proxi et hard discount),
- Jardinerie,
- Fleuriste,
- Magasin de bricolage ou d'aménagement,
- Libre-Service Agricole,
- Vente directe par l'horticulteur / le pépiniériste
- Marché et foire
- E-commerce (pure player)

Lorsque cela s'avère pertinent, le prestataire devra également enquêter, pour chaque circuit, le mode d'achat :

- Sur lieu d'achat
- Par internet
- Autres (À préciser)

Les achats sur internet devront être clairement identifiés sachant que certains circuits de distribution proposent uniquement un achat sur site physique (ex. jardinerie), d'autres existent uniquement sur Internet (Pure player ex. Aquarelle) et d'autres encore proposent les deux (ex. Gamm Vert).

Article 2.2 : Recueil des données et codification :

Le titulaire apportera un soin particulier au processus de recueil des données de consommation. Il garantira également la représentativité de l'échantillon enquêté. Ce dernier doit être représentatif de la population française.

Codification :

Les produits à suivre par le prestataire seront répartis selon la hiérarchie suivante (qui devra faire apparaitre *a minima* le détail demandé). Cette hiérarchie s'organise en catégorie de végétaux et présentation de ces derniers pour chaque segment :

Végétaux d'intérieur :

- Catégorie
 - Plante fleurie avec le nom de l'espèce parmi la liste des 25 espèces les plus achetées
 - Plante verte, dont plante grasse ou cactée, bonzaï avec le nom de l'espèce parmi la liste des 9 espèces les plus achetées
 - Fleurs coupées fraîches avec le nom de l'espèce parmi la liste des 24 espèces les plus achetées
 - Fleurs séchées
 - Cadre végétal
 - Terrarium
- *Présentation*
 - *Pour les plantes : en pot (unique) ou composition de plantes*

 - *Pour les fleurs coupées fraîches :*
 - Fleurs coupées vendues à la pièce : fleur unique, bouquet d'une seule espèce, bouquet de plusieurs espèces.
 - Fleurs coupées vendues en bouquets déjà préparés.
 - Composition florale ou assemblage à partir de fleurs coupées.

Végétaux d'extérieur :

- Catégorie
 - Plants, Arbres et Arbustes fruitiers (avec le détail des espèces achetées)
 - Conifères (avec le détail des espèces achetés)
 - Arbres et arbustes d'ornement (avec le détail des espèces achetés)
 - Plantes vivaces (espérance de vie supérieure à 2 ans) (avec le détail des espèces achetés)
 - Plantes annuelles ou bisannuelles (avec le détail des espèces achetées)
 - Plantes de terre de bruyère
 - Plantes aquatiques (avec le détail des espèces achetées)
 - Mélange de fleurs (graines)
 - Gazon
 - Autres plantes d'ornement (avec le détail des espèces achetées)

- Présentation
 - Pot (unique plante dans un pot)
 - Composition ou assemblage de plantes d'extérieur (plusieurs plantes dans un pot).
 - Bulbes à fleurs (avec le détail des espèces achetées)
 - Graines

- Racine nue
- Autre

Sapins de Noël :

- Artificiel (avec précision de la taille)
- Naturel : Espèce et taille

Pour l'ensemble des végétaux d'ornement y compris sapins de Noël : indication de la présence du label Fleurs de France.

Végétaux pour potager :

- Plants et bulbes potagers avec le détail du légume/la plante achetée.
- Plantes aromatiques ou médicinales, avec le détail de l'espèce achetée.
- Graines/semences potagères, avec le détail de l'espèce achetée.
- Plants de fraisiers

Une identification des végétaux issus de l'Agriculture Biologique pour l'ensemble des végétaux suivi sera aussi faite.

À la demande des membres du groupement de commande, la nomenclature pourra être revue une fois par an afin de tenir compte des évolutions du marché. Les modifications demandées seront à la marge de la codification ci-dessus et de l'ordre de 5 % de la codification (ex : repositionnement d'une sous-catégorie dans un segment).

Article 2.3 : Mesures suivies

Le questionnaire mis en place par le prestataire devra permettre l'acquisition et la fourniture de l'ensemble des mesures ci-dessous de façon mensuelle. Ce dernier comprendra une vingtaine de questions portant sur les achats de végétaux. Il sera validé avec les membres du Comité de Pilotage lors de la réunion de lancement du marché ou de la tranche optionnelle concernée. .
De plus les mesures suivies par ce questionnaire devront être disponibles pour le total des produits mais également pour chacun d'eux pris séparément. Elles devront également être disponibles pour le total circuits de distribution ainsi que pour chacun des circuits.
Des croisements seront également possibles pour permettre une bonne compréhension du marché ex : catégorie de végétaux en fonction du lieu d'achat, du mois d'achat, de la taille de l'agglomération…).
Dans le questionnaire, pour l'ensemble des produits ci-dessus, le prestataire devra donc fournir les mesures suivantes :

- Quantité achetée : totale et par ménage/foyer (en unité de plante achetée : plante, bouquet, sachet…) ;
- Somme dépensée : totale et par ménage (en euro) ;
- Prix moyen d'achat TTC ;
- Nombre d'acheteurs (ménages/foyers) ;

- Taux de pénétration du produit ;
- Pour le total produit uniquement: un panier moyen par acheteur (en valeur et en volume)
- Critères socio-démographiques : répartition des achats par classes de revenus, région, âge de la personne en charge des achats, catégorie socioprofessionnelles, nombre de personnes par foyer, présence ou non d'enfants au foyer, lieu d'habitation (taille d'agglomération).
- Possession d'un ou de plusieurs jardin(s), terrasse(s) et surfaces correspondantes.
- Mesures temporelles : répartition en volume des achats en fonction des jours de la semaine, répartition des achats avant et après le 15 du mois.
- Le questionnaire devra également permettre l'acquisition de données plus qualitative, notamment les motifs d'achats (pour offrir, pour le cimetière ou obsèques, anniversaire, grandes occasions, fêtes calendaires …) ou encore la destination de l'achat (jardin, balcon, appartement, …)

Le candidat est libre d'ajouter dans son offre toute autre variable qu'il juge pertinente, en complément de celles-ci-dessus mais ne pourra pas donner lieu à une facturation supplémentaire
Tous les indicateurs devront être indiqués en valeur absolue et avec répartition en pourcentage, ainsi qu'accompagnée d'une évolution par rapport à l'année N-1 à minima.
Le prestataire devra apporter des recommandations sur ce qui est ou non exploitable.

Le groupement de commande pourra demander l'ajout de 3 questions qualitatives maximum à l'ensemble du questionnaire, pouvant être modifiées chaque mois, afin de suivre au mieux les évolutions conjoncturelles et d'actualité sur la consommation de végétaux. Ces questions seront indiquées au prestataire minimum 3 semaines avant le déploiement du questionnaire.

En supplément de ce questionnaire sur les achats des ménages, le groupement de commande souhaite également des informations sur les achats de prestations d'entretien et d'aménagement des espaces extérieurs (jardins et terrasses). Il est donc demandé également a minima 4 questions supplémentaires sur ce thème, qui seront intégrées au questionnaire précédent. Elles devront permettre d'acquérir a minima les informations suivantes :

- Type de prestataire embauché (plusieurs réponses possibles car un jardinier professionnel peut-être une entreprise de service à la personne) :
 - Jardinier professionnel (paysagistes et entreprises de jardin inclus) ;
 - Jardinerie / libre-service agricole ;
 - Entreprise de service à la personne généraliste ;
 - Entreprise de service à la personne spécialisée dans le jardin ;
 - Un particulier, un proche
 - Autre

- Mode de rémunération

 - Paiement par carte ou virement bancaire, chèque, liquide…
 - CESU : chèque ou format dématérialisé
 - Échange de service
 - À titre gratuit
 - Autre

- Somme totale dépensée dans l'année pour les prestations ;
- Type de prestation :
 - Création ou aménagement paysager ;
 - Plantation des végétaux d'ornement (fleurs, plantes, arbres, …)
 - Elagage des arbres ;
 - Installation d'un système d'arrosage ;
 - Installation d'un récupérateur d'eau de pluie
 - Installation d'un système d'éclairage ;
 - Entretien de la pelouse ;
 - Entretien des végétaux d'ornement (fleurs, plantes, arbres, …)
 - Entretien des haies.
 - Autres

Article 2.4 : Répartition géographique :

Les données récoltées par le prestataire devront *a minima* être réparties par région administrative métropolitaine.

Article 2.5 : Périodes suivies :

Les données seront disponibles pour chaque mois et année suivis.

Article 3 : Délais de livraison :

Les données relatives à l'article 2, doivent être livrées mensuellement.

Le candidat respectera son offre un planning de livraison fournie dans l'offre indiquant pour chaque mois la période livrée concernée et qui sera affiné après la réunion de lancement. La livraison des données d'un mois M ne pourra pas dépasser 10 semaines après l'acquisition par le cabinet des données du ce mois.

Une comparaison des données de l'année en cours de traitement a minima avec celles de l'année précédente sera attendue.

La prolongation des dates de livraison fixées dans l'offre du titulaire n'est possible que lorsque le titulaire est dans l'impossibilité de les respecter du fait d'un évènement ayant le caractère de force majeure. Pour bénéficier de cette prolongation, le titulaire signale au groupement de commande les causes faisant obstacle à l'exécution du marché dans le délai contractuel. Il indique par la même demande la durée de la prolongation demandée.

En cas de dépassement de ces dates butoirs, du fait du titulaire, ce dernier encourt l'application de pénalités selon les modalités prévues au CCAP.

Article 4 : Méthodologie :

La méthodologie d'enquête est imposée mais le titulaire est libre de déployer ses questionnaires comme il le souhaite (questionnaires papiers, internet, …) tout en justifiant sa méthodologie.

Le prestataire devra garantir la bonne représentativité du panel enquêté. Ce dernier devra être représentatif de la population française. Le titulaire assurera un taux de réponse minimum et devra assurer un maintien de ce taux tous les mois sur la durée du marché. Il effectuera différents contrôles pour garantir la qualité de du panel enquêté.
Si le panel vient à être modifié durant l'étude, le titulaire devra garantir sa représentativité sans rupture de série. En cas de réalisation d'un tel cas en cours d'exécution du marché, le prestataire devra alerter le groupement de commande et présenter le nouveau panel et les raisons de cette modification au moins un mois avant son effectivité. Il garantira également que ce nouveau panel est bien représentatif de la population française.
Le candidat devra assurer les taux de couvertures de ses outils et s'assurer de la représentativité de ses panels s'il en utilise. Si le titulaire utilise des extrapolations, celles-ci devront être présentées et justifiées dans le cadre de la réponse aux objectifs de ce marché.
Le titulaire devra également assurer une révision annuelle de ces bases afin de garantir la fiabilité et la solidité des données transmises. Il devra faire part au groupement de commande a minima une fois par an de l'état de cette révision. Le process de vérification sera explicité dans l'offre du candidat.
Le prestataire tiendra également le groupement de commande informé de toute modification de méthodologie en cours de marché (changement de taille d'échantillon, méthode de remontée des données, …) et alertera de tout impact éventuel sur la représentativité des données.

Article 5 : Livrables

Il est attendu du prestataire les livrables suivants pour chaque tranche du marché :

- Pour les données mensuelles : Fourniture de données et résultats d'enquêtes selon les délais fixés à l'article 4 du présent document. A minima sous Excel exportable ou équivalent.
- Infographies présentant les données de consommation spécifiques à la période des fêtes calendaires : Saint Valentin, 1er mai, Fête des mères, Toussaint, fêtes de fin d'année.
- Un bilan sous format PowerPoint ou compatible, reprenant l'ensemble des données de consommation analysées pour une tranche du marché.
- Une fois le bilan annuel terminé, une présentation orale, hors Comité de Pilotage, sous format webinaire de moins de 3 heures environ à destination des professionnels de la filière, de la presse, de personnes du milieu académique ou

institutionnel. Le prestataire devra envoyer le support de présentation au minimum une semaine avant aux membres du groupement pour d'éventuels échanges avant que les membres du groupement ne le mettent en ligne sur leur site internet respectif.

Préalablement à toute présentation, les questions et thématiques spécifiques à traiter seront transmises au prestataire par le groupement de commande sous forme de brief. Dans ce brief, les périodes de données sur lesquelles seront réalisées ces présentations seront également arrêtées en concertation avec le groupement de commande. Le prestataire sera tenu de faire un retour au groupement de commande suite à ce brief afin de confirmer qu'il pourra traiter les questions et thématiques spécifiques, ainsi que les périodes de données demandées dans le brief.

Article 6 : Suivi de la prestation

Article 6.1 : le Comité de Pilotage :

Afin de suivre et d'assurer la bonne réalisation des prestations de ce marché, un comité de pilotage est mis en place par le groupement de commande et sera *a minima* composé de représentants des commanditaires : VALHOR et FranceAgriMer.
Le Comité de Pilotage se regroupe avec le prestataire au moins 2 fois pour chaque tranche:

- Pour le lancement de chaque tranche et la validation de la méthodologie mise en place pour recueillir les informations
- Pour une présentation de validation des résultats de l'année en fin de tranche.

En dehors des cas prévus ci-dessus, le comité de pilotage se réunit si nécessaire sur demande du titulaire ou du groupement de commande.
Toute autre réunion du comité de pilotage souhaitée par le titulaire figure dans son offre.

Article 6.2 : Mise à disposition des données

Le support sur lequel le titulaire assure la fourniture des informations (base de données accessible par internet ou tableur Excel ou compatible ou autre) est fixé dans son offre.
Si le prestataire propose une base de données exploitable via un logiciel, le prestataire devra mettre à disposition du groupement de commande 5 licences d'utilisation du logiciel ainsi que la formation à celui-ci et sa maintenance. Le prestataire mettra à disposition du groupement de commande une personne référente, pour toute demande technique sur le logiciel et garantira un temps de traitement de toute demande de maximum 4 semaines.

Article 7 : Lieux de prestation :

Les prestations seront exécutées dans les locaux du titulaire ainsi que dans tout autre lieu qu'il aura jugé nécessaire pour mener à bien les prestations dont il a la charge.

Les réunions du comité de pilotage constitué par le groupement de commande se dérouleront en présentiel dans les locaux du siège de FranceAgriMer situé à Montreuil (93) ou de VALHOR situé à Paris 14ème ou - le plus souvent - en distanciel, en visio-conférence.

Article 8 : Condition d'exécution au niveau environnemental

Le titulaire met en place une politique de Green IT dans le cadre de l'exécution du marché (par exemple : tri des données, alimentation des serveurs, stockage sur les réseaux, gestion des mails et envois raisonnés).

Le titulaire proposera l'utilisation d'un espace de travail collaboratif pour le partage d'information et de documentation, limitant ainsi l'échange de mails et le volume des données échangées.

Les livrables du présent marché seront légers en terme de poids avec des photos peu volumineuses et utilisables en noir et blanc :

- Photos:
 - limiter le nombre de photos ou d'illustrations qui n'apporteraient pas d'informations supplémentaires (conserver les seules photos/illustrations apportant une information)
 - pas de photo en haute définition
 - si présence de photo, au lieu de les copiers/coller dans le document puis de les dimensionner, redimensionner les images avant leur insertion dans le document
 - Gabarits sobres : éviter les masques alourdis avec des photos systématiques
- Impression :
 - L'impression des supports devra être lisible en noir et blanc
 - Les livrables devront être lisibles et compréhensible par des lecteurs daltoniens.
- Utilisation d'une police classique légère (type Arial …)
- Absence d'utilisation ou usage raisonnée de l'IA pour rédiger le livrable

- Les documents dématérialisés partagés par le titulaire sont compressés autant que possible tout en conservant leur lisibilité.

Le titulaire s'engage également :

- à former ses collaborateurs aux enjeux environnementaux transposables dans le présent marché
- à fournir à la fin de chaque tranche la liste des formations ou sensibilisation suivies par les anciens ou les nouveaux personnels affectés au marché.